

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 24 janvier 2022, à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Présents : M. Roberto Blondin, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Dorine L. Marcoux, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2022-01-018

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière municipale 2022 :

CHARGES

Administration générale	395 775 \$
Sécurité publique	133 765
Transport	361 230
Hygiène du milieu	445 025
Santé et Bien-être	15 575
Aménagement, urbanisme et développement	58 010
Loisirs et culture	43 590
Frais de financement	36 215
TOTAL DES CHARGES	1 489 185 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	112 100
Affectation	22 150

**TOTAL DES CHARGES
ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES** **1 623 435 \$**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 075 800 \$
Paiement tenant lieu de taxes	19 150
Transferts	439 045
Autres revenus de sources locales	
89 440	

TOTAL DES REVENUS 1 623 435 \$

TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATION **1 623 435 \$**

PÉRIODE DE QUESTION

Huis-clos, aucune question reçue

2022-01-019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre 19 : 10 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »